

bre 2007 qui portait sur le thème «L'affectation des résultats dans les sociétés coopératives». Le document reprend les interventions de juristes et d'experts venus de tous les pays d'Europe avec, notamment, une présentation de droit comparé sur les législations et pratiques en matière d'affectation des excédents et en matière de ristournes coopératives et réserves impartageables. Les propos sont étayés d'exemples pris sur les coopératives agricoles, les coopératives de production et coopératives d'artisans. Enfin, une réflexion autour de la notion de «dividende coopératif» a été soumise aux participants.

Les actes seront bientôt disponibles sur le site du GNC : www.entreprises.coop

> INTERNATIONAL

Décès d'Ivano Barberini, président de l'Alliance coopérative internationale

Ivano Barberini, président de l'ACI depuis 2001, a mené toute sa carrière dans le mouvement coopératif. Issu du mouvement des coopératives de consommateurs, dont il a assuré la réorganisation et le développement, il a été président de la Fédération italienne des coopératives, Legacoop, de 1996 à 2002. Très actif au sein des fédérations et mouvements européens et internationaux, ayant notamment présidé Euro Coop, Fédération européenne des coopératives de consommateurs, il a consacré sa vie à la promotion des valeurs de la coopération, de la paix et de la solidarité internationale.

> CRISE

Plus de 5430 entreprises ont renforcé leur trésorerie en six mois

Les nouveaux dispositifs du plan de relance ont permis la mise en place de 775 M€ de prêts bancaires pour 5430 dossiers : le fonds renforcement de la trésorerie des PME s'est stabilisé en avril (-1 % par rapport à mars 2009) à 5100 dossiers traités après une constante progression depuis sa mise en place fin octobre. Quant au fonds lignes de crédit, 330 entreprises en ont bénéficié.

Sources : [ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et Oséo](#).

> SOCIAL

Le plan seniors se met en place

Brice Hortefeux, ministre du Travail, a indiqué en début de semaine devant les journalistes de l'information sociale (Ajis) que le décret permettant de rendre effective la pénalité de 1 % à l'égard des entreprises qui n'auront pas prévu de plan seniors d'ici au 1^{er} janvier 2010 paraîtra avant fin mai 2009.

Le dispositif prévoit les deux mesures suivantes :

- les entreprises de plus de 50 salariés doivent avoir signé au 1^{er} janvier 2010 un accord sur l'emploi des salariés âgés avec un objectif chiffré de maintien dans l'emploi ou de recrutement de salariés âgés,

AGENDA

Clichy-La-Garenne, 28 mai

Journée de formation «La responsabilité employeur en PME Scop : les relations contractuelles individuelles» organisée par l'Union régionale des Scop d'Ile-de-France et animée par Martine Demay, juriste à la CG Scop. Au programme : les règles applicables au droit du travail ; le contrat de travail et les différentes étapes de la vie du contrat de travail et l'essentiel de la réglementation.

- Inscription : payante (150 €HT) : cbertholom@scop.coop

Paris, 9 juin

Débat «Face à la crise: les autres réponses des coopératives» organisé par le GNC et animé par Guillaume Delacroix, journaliste aux *Échos*. Témoignages de dirigeants d'entreprise coopérative de tous secteurs, dont Charles-Henri Montaut de la Scop UTB, sur des sujets de société : intérêt général, pouvoir d'achat et prix juste, droit au logement, délocalisation et emploi, regroupement et solidarité...

- Inscription : gnc@entreprises.coop

Paris, 11 juin

Réunion du Club des commerciaux sur le thème «Vendre des prestations de conception et de création» organisée par la Fédération des Scop de la Communication. À travers la présentation de cas réels seront mis en évidence les principes méthodologiques, les supports et les modalités relationnelles qui peuvent être utilisés.

- Inscription : accueil@fdcom.coop

Grenoble, 12 juin

Assemblée générale de l'Union régionale des entreprises coopératives Rhône-Alpes.

- Contact : ebrunet@scop.org

- une pénalité financière égale à 1 % des rémunérations versées aux salariés pour toute la période non couverte par un accord ou un plan d'action sera versée à la Caisse nationale d'assurance vieillesse par l'intermédiaire de l'Urssaf. Les entreprises de 50 à moins de 300 salariés pourront être exonérées de cette pénalité si elles appliquent un accord de branche étendu.

> INTERNET

Un nom de domaine .coop offert pendant un an

Pour promouvoir l'extension .coop auprès des coopératives, DotCoop propose l'offre exceptionnelle du nom de domaine .coop pendant un an à toute coopérative qui enregistre son site pour la première fois à condition que le nom de domaine .coop en soit l'adresse principale ainsi que pour ses e-mails.

Insite, revendeur du .coop en France, complète cette offre en fournissant gratuitement aux coopératives la mise à disposition et la gestion des DNS (systèmes de noms de domaine), la mise en place de redirection de l'adresse web existante ainsi que la création d'un nombre illimité de boîtes e-mail.